



VISITEZ LE SITE INTERNET DU PROJET

WWW.PARCEOLIEN-TERRESDESBAONS.FR

Édito

Madame, Monsieur,

Cet hiver sera riche d'enseignements, à la fois, sur la capacité et les limites de nos installations et plan énergétique mais aussi, sur les habitudes personnelles et collectives face au plan de sobriété et au coût de l'électricité. Alors que la crise rend plus que jamais incontournable la transition écologique et énergétique de notre pays, le gouvernement français et l'Union Européenne reconnaissent, aujourd'hui, les énergies renouvelables (EnR) comme d'« intérêt public supérieur ».

Pour un mix et une vraie indépendance énergétique locale, les entreprises de la filière éolienne apprécient les démarches annoncées du gouvernement de débloquent des projets depuis trop longtemps « endormis ». L'accélération et l'allègement des procédures est plus que nécessaire dans les EnR. Toutefois, SEIDER veillera toujours à maintenir la qualité des concertations et de l'information aux collectivités et citoyens ainsi que celle des études, en ne minimisant pas le temps nécessaire aux études d'impacts qui sont, pour nous, le gage d'un projet réussi et efficace.

La filière œuvre depuis longtemps aussi pour que les retombées des parcs soient plus larges et équitables au niveau local. Par exemple, pour les habitants des communes développant des EnR, pourquoi ne pas ouvrir la possibilité d'achat direct d'électricité avec un tarif préférentiel auprès d'un parc éolien ou solaire de sa région ?

SEIDER voit ainsi, pour le projet éolien TERRES DES BAONS et les autres projets énergétiques locaux, de bonnes perspectives.

Didier Boureaud, Gérant de SEIDER.

Zone identifiée

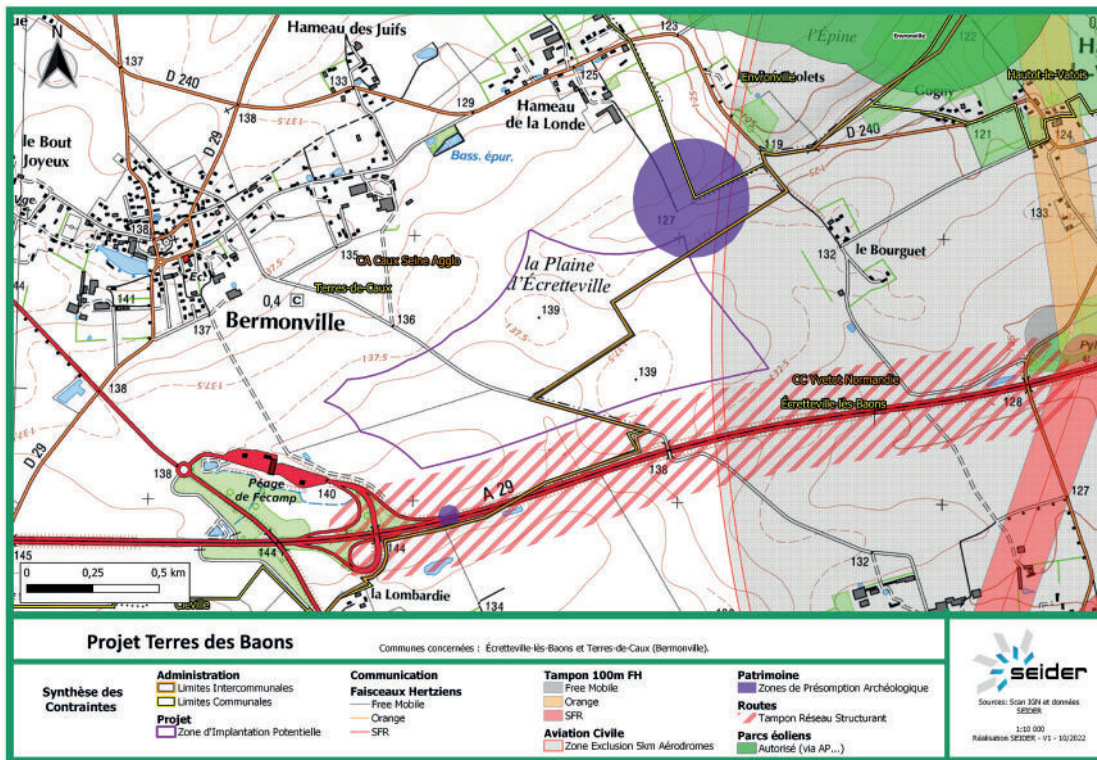
Afin d'identifier des zones avec un potentiel éolien, nous analysons, grâce à un logiciel de système d'information géographique (SIG) un éloignement de 500m aux différents bâtis, comme présenté sur la carte du bulletin officiel précédent (#01, Printemps 2022 et présente sur le site Internet). Nous recherchons ensuite les différentes contraintes de ces zones. Parmi ces contraintes, nous pouvons retrouver selon les cas : des routes principales et secondaires, des infrastructures de télécommunications, canalisations de gaz et hydrocarbures, voies de chemin de fer, zones réservées à l'aviation civile et militaire, réseaux électriques, patrimoine et biodiversité à protéger

Sur la zone actuellement étudiée, qui se trouve sur les communes d'Ecretteville LesBaons et Terres de Caux, les principales servitudes et contraintes identifiées sont liées :

- au passage de l'autoroute A29,
- à la zone d'aviation des aérodromes Yvetot - Baons-le-Comte,
- à une zone archéologique.

Ces contraintes identifiées seront complétées par le travail des différents bureaux d'études.

Contraintes identifiées



Mât de mesure éolien



Mesurant 100 mètres, le mât du projet Terres des Baons a été installé en avril 2022 sur le lieu-dit le Bourguet. A proximité, les promeneurs peuvent découvrir un panneau pédagogique qui détaille sa structure. L'ensemble restera sur place au minimum 12 mois consécutifs. Les résultats finaux permettront de définir les vitesses et orientations des vents afin d'en déduire la production électrique potentielle du parc. Sur ce mât, des sondes à ultrasons ont aussi été installées par le bureau d'études normand, ALISE Environnement. Il complète ainsi les études de terrain sur l'activité des chauves-souris locales et donc d'anticiper au mieux leur cohabitation avec le futur parc éolien.

2020

2021

2022

2023



Premières discussions avec les élus



Identification du site



Premiers échanges avec les propriétaires et exploitants agricoles



Etudes environnementales



Installation d'un mât de mesure éolien



Financement participatif (Début d'année au Printemps 2023)



Préparation du dossier de demande d'autorisation (Été 2023)



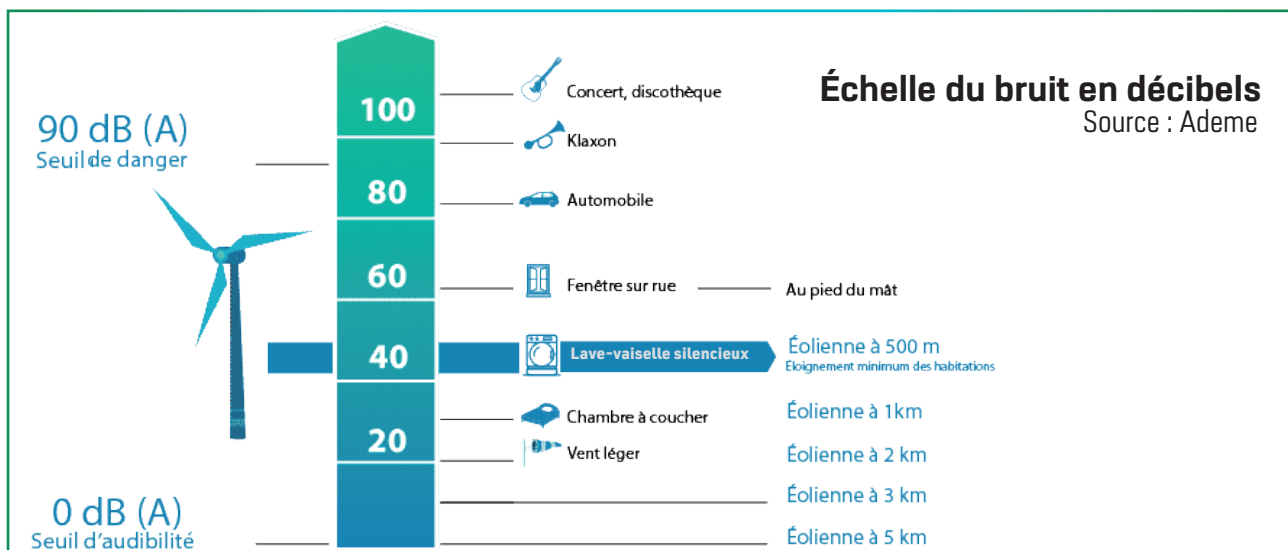
Instruction du dossier (Été 2023)

Acoustique

L'étude a débuté par une campagne de mesure du bruit résiduel (bruit existant avant la construction du parc éolien) sur une période de 20 jours, ventée, peu pluvieuse et surtout en localisant des points de mesures représentatifs du voisinage du parc éolien, c'est-à-dire des lieux de vie du quotidien.

Fin septembre 2022, le bureau d'étude SIXENSE a pu déposer 7 sonomètres (outils de mesure) en extérieur chez des riverains du projet TERRES DES BAONS. Aucun enregistrement vocal ou audio n'est possible, ces outils mesurent uniquement le niveau du bruit en décibels. Grâce à ces données, l'acousticien procèdera ensuite à des simulations du bruit que générerait le parc éolien en activité et conseillera dans le choix des aérogénérateurs et leur implantation pour respecter la réglementation en vigueur.

En France, la réglementation acoustique est la plus ferme des pays européens. L'arrêté du 26 août 2011, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, indique que lorsque le niveau de bruit ambiant dépasse les 35 décibels, la différence, appelée émergence, entre le bruit ambiant (le bruit que font les éoliennes ajouté au bruit résiduel) et le bruit résiduel ne doit pas dépasser 5 décibels supplémentaires la journée et 3 décibels la nuit.



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN

Dossier
23 jusqu'à Été 2024)

